



EXTRAIT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2012

1°) 2012/20: Délibération SCREG : Mr le Maire présente aux membres les devis concernant l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 : COLAS pour un montant HT de 187 989.35 € soit 224 835.26 € TTC EUROVIA pour un montant HT de 185 157.85 € soit 221 448.79 € TTC SCREG pour un montant HT de 151 878.56 € soit 181 646.76 € TTC ID TP pour un montant HT de 160 083.60 € soit 202 223.99 € TTC CANO TP pour un montant HT de 213 448.10 € soit 255 283.93 € TTC L'entreprise SCREG a été retenue à l'unanimité par les membres de la commission d'appel d'offre. Les membres du Conseil acceptent ce devis.

2°) 2012/21 : Délibération Syndicat Electrification concernant le réseau France Télécom : Mr le Maire informe l'assemblée du projet d'extension du réseau Basse Tension dans la rue du 8 mai 1945 et de nécessité de procéder à l'extension du réseau téléphonique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux proposés par le Syndicat de Sens selon le financement suivant : coût total 6 100 € participation de la commune : 3 050 €.

3°) 2012/22 : Délibération extension des réseaux Basse Tension pour alimenter les terrains de Mr THIEBAULT : Mr le Maire informe les membres du projet de construction de Mr THIEBAULT sur un terrain lui appartenant, rue du 8 mai 1945 et de la nécessité de procéder à l'extension du réseau électrique. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les travaux proposés par le FDEY selon le financement suivant : coût total : 21 000 € participation de la commune : 10 500 €.

4°) 2012/23 : Délibération dons frais scolarité : Le conseil municipal reçoit pour l'année 2011/2012 un don de Mr DUBOIS pour ses petits enfants scolarisés à CUY de 150 €, un don de Mr BRULE et Mme CONCEPTION-FERRE pour leur fils d'un montant de 50 €, un don de Mr et Mme ROUSSEAU pour leur fille d'un montant de 50 €, un don de Mme DUPUIS pour son enfant de 50 € et un don de Mr et Mme COSTA pour leur fille de 50 €. Les membres autorisent Mr le Maire à établir le titre correspondant.

5°) 2012/24 Délibération Taxe d'Aménagement : Mr le Maire fait part du courrier reçu de la sous-préfecture nous demandant de prendre une délibération rectificative de la délibération n°2001/89 du 18 novembre 2011, en indiquant que celle-ci est valable pour une durée d'un an reconductible. Les membres acceptent.

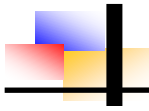
6°) 2012/25 Délibération banc - tableau blanc : Mr le Maire informe que l'école primaire souhaiterait un 2ème banc pour mettre dans la cour de l'école et un tableau blanc pour remplacer celui de la maternelle. Un devis a été reçu pour un montant total de 543.84 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7°) 2012/26 Délibération 2 isoloirs : Mr le Maire informe les membres que deux isoloirs ont été commandés à la Société LEADER pour un montant de 361.32 € TTC.

8°) 2012/27 Délibération taux d'imposition des taxes directes locales 2012 : Mr le Maire et le Conseil Municipal décident d'augmenter les taux d'imposition de 2.52 %. La taxe d'habitation évolue de 20.25 % à 20.76 % - le foncier bâti progresse de 15.59 % à 15.98 % - le foncier non bâti passe de 39.38 % à 40.37 % et la Cotisation Foncière des Entreprises augmente de 18.50 % à 18.97 %. Les membres du Conseil approuvent.

9°) 2012/28 SCOT : Mr COUSIN Gilles et Mme CALDARA Claudine ont assisté à une réunion concernant le Schéma Cohérence Territoriale, la commune doit élire deux délégués et deux suppléants qui ont des connaissances en urbanisme. Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité d'élire deux délégués : Mr SYLVESTRE François et Mme LAUGAUDIN Chantal et deux suppléants : Mr DECLIN-CHAMP Frédéric et Mr COUSIN Gilles.

10°) 2012/29 Amortissement applicable sur les travaux ECOLE MATERNELLE : M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'entretien avec Mme la Perceptrice, l'amortissement sur les biens de la commune serait profitable. Les membres, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de procéder pour



EXTRAIT CONSEIL MUNICIPAL

l'année 2012 à l'amortissement sur les travaux de l'école maternelle de CUY sur une durée de 30 ans.

11°) 2012/30 Amortissements applicable sur la commune: M. le Maire fait part que les communes de moins de 3500 Habitants n'ont aucune obligation d'amortir. Cependant le Conseil Municipal fixe un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements (tableau excel joint). Les membres, après en avoir délibéré, approuvent.

12°) 2012/31 SUBVENTION de la commune au budget Assainissement : M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite au lancement du marché public concernant la rue du 8 Mai 1945 et que selon la loi, la COMMUNE de rattachement peut décider une prise en charge des dépenses du Budget assainissement 2012 par son Budget Principal lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et à l'égard du nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Ce caractère reste exceptionnel. La subvention est d'un montant de 56760.43€ au compte recettes 1314 subventions d'équipement Commune au Budget Assainissement investissement 2012.

13°) Divers : Mr le Maire fait part au conseil les diverses demandes de subvention : Refuge de Nailly, ADAVIRS, Pompiers de Pont S/Yonne, les membres refusent.

Tour élection présidentielle : un tableau a été transmis à chaque conseiller.

Signalisation rue Fontaine St Martin : Le Maire propose d'aménager la rue Fontaine St Martin avec un chemin piétonnier qui sera à la jonction de la rue Fontaine St Martin et de la rue Pierre Larousse. La rue Pierre Larousse sera en sens unique.

CFVB : un devis a été reçu en mairie pour des travaux en station.

CUY INFO : Mme CALDARA fait part de la reprise des réunions pour la sortie du Cuy Info qui va bientôt recommencer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.